



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

apprentissage et artisanat

Question au Gouvernement n° 729

Texte de la question

APPRENTISSAGE ET ARTISANAT

M. le président. La parole est à M. Sylvain Waserman, pour le groupe du Mouvement démocrate et apparentés.

M. Sylvain Waserman. Madame la ministre du travail, ce samedi 17 mars a eu lieu le lancement de la semaine nationale de l'artisanat dans l'ensemble de nos territoires. Comme beaucoup d'entre nous sur ces bancs, j'étais sur le terrain – en l'occurrence, dans la magnifique ville de Strasbourg – chez un maître artisan alsacien avec Bernard Stalter, président national de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat.

Nous sommes ici nombreux à être convaincus que l'artisanat illustre l'excellence du savoir-faire français et que l'apprentissage est une excellente façon d'acquérir ces savoir-faire. Pour autant, les chiffres sont implacables : avec seulement 7 % de jeunes en apprentissage, la France n'est pas au rendez-vous, et ce depuis des décennies. Ma question concerne donc l'orientation.

Pour qu'un jeune décide de son orientation en toute connaissance de cause, il est nécessaire qu'il sache factuellement quels sont les débouchés réels vers l'emploi pour chacune des formations qu'on lui propose. Cela montrerait d'ailleurs combien l'artisanat est un tremplin vers l'emploi – près de 80 % des apprentis obtiennent un emploi – et, au-delà, vers la création d'entreprise. D'où l'importance d'un regard objectif sur la mesure de la performance et de l'efficacité des formations en matière d'accès à l'emploi, comme sur l'orientation, pour s'affranchir des clichés et des partis pris des uns et des autres.

En ce sens, madame la ministre, votre réforme doit jouer un rôle déterminant. Jusqu'où irez-vous dans cette logique d'évaluation et de mesure de l'efficacité ? Quel rôle réel comptez-vous donner aux régions en la matière ?

Je souhaite conclure, monsieur le président, en vous disant quel bonheur j'ai eu à poser cette question dans un climat de travail serein, sans invectives ni hurlements ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*) Merci, monsieur le président !

M. le président. Merci monsieur le député. En tant que vice-président de l'Assemblée, vous savez en effet que nous préférons le débat, mais un débat respectueux.

M. Jean-Paul Lecoq. C'est donc mieux comme cela ? Vous êtes tranquilles ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Vous l'avez dit, monsieur le député : dans le cadre du projet de

profonde transformation du secteur de l'apprentissage que nous avons préparé avec les partenaires sociaux, avec les régions, avec Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal – ce travail est en effet très interministériel – nous nous sommes intéressés à plusieurs questions : la libération de la possibilité, pour les entreprises, de trouver des contrats ; l'offre de formation, avec une certification des centres de formation d'apprentis ; l'orientation, enfin, question très importante qui concerne principalement l'éducation nationale, mais aussi l'ensemble des missions locales et des dispositifs qui concourent à l'insertion des jeunes.

Dans ce contexte et suite aux concertations avec les partenaires sociaux, avec les régions, avec les acteurs du terrain, nous sommes arrivés à une double conviction.

La première, c'est qu'il serait fallacieux d'opposer l'orientation vers le statut scolaire et l'orientation vers l'apprentissage. Aujourd'hui, 1,3 million de jeunes ne se projettent pas dans l'avenir, n'ont pas d'emploi et ne sont pas davantage en formation. Nous avons donc besoin de toutes les formes possibles ; nous avons besoin de créer des passerelles dans des campus et au sein des métiers pour qu'un jeune puisse faire son CAP en apprentissage puis revenir faire son bac pro en lycée, puis son BTS en apprentissage, ingénieur sous statut étudiant, ou l'inverse : c'est un point très important.

La deuxième, c'est qu'en matière d'orientation, dès la rentrée, le ministre de l'éducation nationale a prévu que toutes les voies soient évaluées sur le même plan dans les collèges.

Enfin, un travail de concertation est en cours avec un représentant du ministère de l'éducation nationale – le ministère du travail, évidemment, y contribue – et les représentants des régions afin que les jeunes puissent rencontrer des artisans et des entrepreneurs. Ce sont en effet les rencontres, l'identification à un projet, à des métiers de passion ou à des maîtres d'apprentissage qui seront les plus efficaces, et pas seulement les fiches ou les documents. C'est cette rencontre que nous allons organiser avec les régions et les services publics. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur plusieurs bancs du groupe MODEM.)*

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Waserman](#)

Circonscription : Bas-Rhin (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 729

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mars 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 mars 2018](#)